

Rapport d'activité 2023 PERINAT GUYANE

Dispositif Spécifique Régional en Périnatalité de Guyane





INTRODUCTION

Ce document constitue le bilan d'activité du réseau PERINAT GUYANE pour l'année 2023.

Ce rapport présente :

- le bilan des actions 2023 pour la filière « femmes »
- celui de la filière « enfants vulnérables »
- les données de l'activité de formation de l'association
- des précisions sur la gouvernance de l'association (gestion administrative et financière)

Pour la filière « santé de la femme » du réseau, le CPOM s'organise autour de 3 missions :

- Organiser et évaluer les prises en charge en périnatalité au niveau régional, par l'élaboration et la coordination des parcours de santé, la mise en place d'actions spécifiques en promotion de la santé, l'organisation à l'échelle régionale des transferts périnataux inter établissements ;
- Améliorer les pratiques professionnelles et assurer la qualité des pratiques en santé périnatale ;
- Contribuer aux travaux de recherche, au recueil et à la diffusion des données épidémiologiques en périnatalité.

Pour la filière « enfants vulnérables » du réseau, le CPOM s'organise autour de 2 axes :

- Contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale et régionale en santé périnatale notamment sur le parcours de l'enfant vulnérable et celui du dépistage auditif régional.
- Aider et accompagner les acteurs de l'offre de soins en santé périnatale

Nous nous excusons par avance pour les imprécisions que ce rapport d'activité contient. En effet, l'année 2023 a été marquée par la démission, mi-décembre 2023, de la coordinatrice régionale en poste depuis huit ans.

Il n'a pas été simple pour la nouvelle équipe de retranscrire l'activité faite avant son arrivée. Nous vous retransmettons donc ici, ce qui a été mis à notre connaissance.

Dr Herliche FAGLA, Président du Réseau Périnat Guyane
Mme MONJARDE Emeline, Coordinatrice régionale
Mme OULHEN Nathalie, Coordinatrice Enfant Vulnérable





Partie 1 :

FEMMES



1. Organisation et évaluation des prises en charge en périnatalité au niveau régional

1.1 Coordination des parcours de santé

En 2023, les annuaires recensant les sages-femmes libérales, les échographistes ainsi que les professionnels participant à l'offre de soins en matière d'IVG ont continué à être actualisés environ 1 fois tous les 6 mois. Ils sont diffusés sur le site Internet du réseau Périnat.

1.2 Développement d'outils de partage et d'information inter professionnels

1.2.1 Carnets de maternité

Le carnet de suivi de grossesse guyanais est mis à disposition des professionnels de santé depuis 2013.

Les trois modules du carnet sont imprimés par la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) . Il est difficile de s'approvisionner de manière régulière et coordonnée sur les 3 modules. La logistique n'est pas simple non plus avec des cartons si lourds que les livreurs de la CGT refusent de les porter... et que la coordinatrice réseau doit, elle, transporter puis les porter.

Les trois parties du carnet sont ensuite assemblées par l'équipe du réseau.

Les pochettes plastifiées sont commandées par le Réseau Périnat Guyane qui achète un stock pour 2 ans, ce qui pose le problème du lieu de stockage, nos locaux étant restreints.

Enfin, la distribution des carnets de grossesse guyanais est assurée à la fois par les coordinatrices et les salariés du réseau, selon les emplois du temps de chacun. Nous espérons qu'un livreur ou un logisticien pourra prendre le relais sur cette tâche.

De façon bien trop redondante la CTG a des soucis d'imprimante et ne peut fournir les carnets maternité. Ainsi, nous recevons régulièrement des mails et appels téléphoniques des praticiens agacés d'être en manque de carnets, et nous les comprenons.

En résumé, belle idée que ce carnet, mais la réalisation et distribution est complexe.



1.2.2 Information des professionnels par le site internet du Réseau Périnat

La lettre info fait le point sur l'actualité en matière de périnatalité sur le territoire et à l'échelle nationale, diffuse l'ensemble le programme de formation du Réseau Périnat.

Celle-ci est rédigée conjointement par la secrétaire enfants vulnérables et l'assistante de direction.

1.2.3 Mise en œuvre d'un dossier de coordination de parcours en lien avec le GCS

Le dossier de coordination pour le projet Répap devra servir de base à la conception du dossier informatisé pour la coordination du parcours complexe des adolescentes enceintes.

Ce point n'a pas été travaillé en 2023.

1.2.4 Développement de l'utilisation des messageries sécurisées par les professionnels des parcours.

Ce point n'a pas été travaillé en 2023.

1.3 Elaboration, diffusion et coordination de parcours de prise en charge adaptés à la gradation de l'offre régionale périnatale.

1.3.1 Parcours grossesses physiologiques

Le rapport annuel régional périnatal montrait, en 2020, que seules 30% des grossesses étaient correctement suivies en Guyane (soit 3 échographies minimum réalisées, 7 visites mensuelles ou plus et un démarrage du suivi au 1^{er} trimestre de la grossesse).

Le parcours grossesse physiologique s'est ainsi structuré autour de :

- Réunions de travail avec l'ARS et la CGSS afin de renforcer le dispositif d'accès aux droits des femmes enceintes. Ces travaux se sont poursuivis en 2023.
- La mise en place d'un forfait obstétrical en décembre 2021, comportant un volet accès à l'échographie de dépistage pour les femmes enceintes non assurées sociales et un volet « transport » pour faciliter le recours à l'échographie.

Le dispositif « forfait obstétrical » a été permis par un financement complémentaire accordé par l'ARS au réseau. En 2023, ce dispositif a abouti à :



- La signature d'une convention de partenariat avec 23 échographistes libéraux (16 en 2022 ; +5 en 2023) (15 (+2 en 2023) Ile de Cayenne, 1 à Kourou (idem 2022) et 6 (+2 en 2023) à St Laurent du Maroni) et la réalisation d'une communication large auprès de tous les professionnels réalisant les suivis de grossesse quel que soit leur mode d'exercice (libéral, hospitalier, PMI, CDPS) pour la partie échographies obstétricales
- Le conventionnement avec 3 compagnies de transport dans les communes de Taluen, de Papaïchton et d'Apatou pour la partie « transport » de ce dispositif.

Mis en place en décembre 2021, ce dispositif a été poursuivi tout au long des années 2022 et 2023.

1.3.2 Parcours grossesses pathologiques

Ce dispositif n'a pas pu aboutir en 2023 comme en 2022 faute de ressources humaines suffisantes au sein du service de consultations externes du CHC. Une offre type « explorations fonctionnelles » a cependant été mise en place au CHC grâce à des vacations de sages-femmes libérales. Les sous-effectifs en maternité n'ont pas permis le déploiement du parcours « grossesses pathologiques ».

1.3.3 Parcours Interruption Volontaire de Grossesse (IVG)

1.3.3.1 Information des usagers

En 2016, le réseau Périnatal s'était engagé à référencer les personnes ressources, à élaborer le parcours de soin des femmes en demande d'IVG et à créer des documents d'information à destination des professionnels et des usagers. L'année suivante, en 2017, les documents d'information à destination des professionnels et des usagers ont été largement diffusés. Une affiche a été élaborée par le Réseau Périnatal et diffusée sur tout le département.

En 2022, les documents d'information ont été actualisés et diffusés au profit des professionnels et des usagers suite aux modifications législatives. Ils ont continué à être largement diffusés en 2023.

1.1.3.3.2 Commission orthogénie

En 2023, la commission orthogénie s'est réunie le 23 mars.

Les membres de cette commission sont des représentants des professionnels de santé, des institutions et associations concernées par l'IVG : ARS, Réseau Périnatal, CGSS, Rectorat, établissements



sanitaires : CHC, CHOG, CHK, Clinique, CDPS, CPEF, PMI, Ordre des médecins, Ordre des Sages-femmes, Ordre des pharmaciens, URPS médecins, URPS Sages-femmes, Associations : Croix-Rouge, usagers, planning familial, etc.

Les objectifs de cette commission sont de :

- Etablir un constat partagé annuel sur l'activité d'orthogénie dans le département ;
- Favoriser les échanges entre institutions et acteurs de terrain ;
- Envisager si nécessaire la réalisation de travaux complémentaires ponctuels.

La commission analyse ainsi à l'échelle du territoire :

- Les données épidémiologiques ;
- L'adéquation du parcours de soins, en particulier pour les mineures et les IVG aux termes limites ;
- Les événements indésirables déclarés afin de garantir un accès et une pratique en orthogénie conforme à la législation et aux recommandations en vigueur.

En 2023, 16 événements indésirables ont été transmis au réseau et analysés. Ils concernaient principalement l'absence de fiche de liaison après complications (3 EI) et les difficultés de recours à une personne accompagnante pour les jeunes femmes mineures (4 EI).

1.3.4 Parcours complexe grossesses adolescentes

Le projet expérimenté par le Réseau Périnatal, financé par l'ARS de Guyane et le FEJ (Fonds d'intervention pour la jeunesse) pour une durée de 3 ans, de juillet 2020 à juillet 2023, a pour objectif d'améliorer l'accompagnement des grossesses « complexes » chez les adolescentes âgées de 12 à 21 ans, en Guyane, par la mise en place d'un parcours de prise en charge personnalisé, renforcé et coordonné entre les professionnels intervenant auprès de ces jeunes filles enceintes.

Pour répondre à cet objectif, deux actions sont mises en œuvre :

- Des professionnels d'une grande diversité de secteurs (santé, social, éducation, etc.) sont invités à travailler ensemble sur l'adaptation d'un guide pratique pluriprofessionnel, initialement conçu dans le département de la Seine-Saint-Denis et qui permet de renseigner la nature et la temporalité des interventions de chaque acteur tout au long de l'accompagnement des adolescentes enceintes et de proposer un annuaire des professionnels guyanais. Des réunions spécifiques d'élaboration du guide se sont tenues en juillet, août et septembre 2023. Ce guide n'a pas pu être terminé à temps.



- Un parcours d'accompagnement des jeunes filles enceintes et en situation de grossesse complexe est créé et animé par deux « référentes parcours », spécialement recrutées pour cette action, à l'Ouest et à l'Est du territoire guyanais. Salariées du Réseau Périnatal, les référentes parcours ont vocation à jouer un rôle fédérateur pour les réseaux de professionnels ainsi constitués et à garantir la continuité et la qualité de l'accompagnement des grossesses adolescentes.

Durant la période de mars 2021 au 31 juillet 2023, 480 adolescentes enceintes ont été incluses et accompagnées par les 2 référentes parcours

Des réunions partenariales avec le Recteur d'académie (30 novembre 2023), les infirmières scolaires (16 septembre 2023) et la Directrice adjointe du service « Enfance et famille » de la CTG (12 octobre 2023), les représentants du groupe SOS jeunesse, ont permis l'amélioration de la structuration du parcours d'accompagnement.

Des instances spécifiques : Copil, comité de suivi et comité technique permettent le suivi du bon déroulement du projet et réunissent de nombreux acteurs et institutions intervenant sur cette thématique. Le Copil final du projet s'est tenu, à l'ARS, le 7 décembre 2023.

Ce projet fait l'objet d'un financement sur un appel à projets, hors CPOM, et bénéficie d'une évaluation par l'équipe projet et d'une évaluation par un évaluateur externe « agence Phare » sélectionné par le financeur FEJ. Des réunions et entretiens en présentiel ont eu lieu tout au long du déploiement du dispositif.

A ce jour (juin 2024) nous attendons toujours les résultats de l'évaluations de l'agence Phare

1.3.5 Parcours référent périnatalité « RéPAP »

En 2021, le réseau de périnatalité a proposé sa candidature pour le déploiement du projet article 51 porté par la DGS, Référent parcours périnatalité « RéPAP », qui s'inscrit dans la stratégie gouvernementale des 1000 premiers jours.

Cette expérimentation vise ainsi à construire un parcours personnalisé de périnatalité coordonné, de la grossesse aux trois mois révolus de l'enfant, grâce à l'accompagnement par un Référent Parcours Périnatalité (RéPAP). Ce RéPAP sera un interlocuteur privilégié de la femme et du couple ainsi que des professionnels hospitaliers, libéraux et/ou de PMI intervenant lors de la grossesse et des premiers mois de vie, qu'ils soient professionnels du champ somatique, psychique ou social. Ce référent, qui s'assurera de la continuité du parcours ante et post-partum, contribuera ainsi à limiter les ruptures de suivi dans la prise en charge, qui peuvent s'avérer particulièrement néfastes pour l'enfant et la mère, en particulier lorsque cette dernière présente des facteurs de risques et/ou de vulnérabilités avérés.



Conduite pour une durée de dix-huit mois, l'expérimentation propose donc une prise en charge innovante des femmes/ couples pendant et après la grossesse en proposant un accompagnement personnalisé ante et post-natal, au plus près de leurs besoins et dans une approche bienveillante, pluriprofessionnelle et pluridisciplinaire. Elle s'articulera bien évidemment avec les modes d'organisation et les dispositifs déjà présents sur les territoires.

Le début des inclusions a commencé pour 3 des 4 territoires, dont la Guyane, le 20 janvier 2022, et se sont arrêtées au 30 juin 2023.

Au total, 165 femmes ont été incluses dans le dispositif dont 17 patientes sans droits sociaux, prises en charge par l'extension du dispositif financée par l'ARS.

35 patientes ont bénéficié d'un accompagnement renforcé en raison des vulnérabilités dépistées.

1.4 Promotion de la santé périnatale par la mise en place d'actions spécifiques

1.4.1 Femmes relais dans les communes isolées

1.4.1.1 Mise en place du dispositif de suivi

Les femmes-relais doivent recenser les femmes enceintes de leur commune et leur date d'accouchement, elles vérifient la qualité de leur suivi de grossesse et évitent les « perdues de vue ». A leur retour en commune après accouchement, elles proposent aux bénéficiaires, un accompagnement du post partum. La première visite d'accompagnement sera réalisée dans la première semaine après le retour, puis une visite à 15 jours, à 1 mois à 3 mois et à 6 mois seront proposées (soit 5 visites au total)

Il avait été mis en place un carnet de suivi qui n'est finalement pas rempli par les femmes relais. La coordination du projet a aussi été rendue difficile en 2023 par l'interruption prolongée des vols de Air Guyane tout au long de l'année, empêchant la coordinatrice de se rendre dans les communes isolées pour rencontrer les femmes relais. Leur action est donc difficile à quantifier.

1.4.1.2. Évaluation du projet

Des réunions d'harmonisation entre les femmes-relais et l'assistante de coordination sont organisées chaque trimestre afin d'échanger sur les accompagnements réalisés et de recenser les difficultés rencontrées lors des accompagnements. Les problématiques non résolues sont remontées, elles, en temps réel.



1.4.2 Promotion de comportements favorables à la santé sexuelle

Ex : Permanences sages-femmes en établissements scolaires

En 2017, le réseau a initié une réflexion en partenariat avec les services du Rectorat et de la PMI, sur la mise en place d'un dispositif innovant afin de favoriser la promotion « d'un bien-être affectif et sexuel » et de pallier les difficultés d'accès aux moyens de maîtrise de la fécondité pour les jeunes scolarisés.

Ce dispositif a permis la mise en place de permanences de sages-femmes volontaires des services de la PMI dans les établissements scolaires géographiquement isolés ou accueillant des jeunes connaissant des difficultés avérées d'accès aux soins.

En 2023, ces actions ne se sont que très sporadiquement poursuivies avec une petite vingtaine d'interventions seulement sur l'année.

1.4.3 Alcool et grossesse

Les travaux sur la prévention du syndrome d'alcoolisation fœtale ont démarré en 2016 en Guyane, par la création d'une délégation régionale de l'association SAF France, et se sont poursuivis les années suivantes.

Les trois coordinatrices du réseau Périnat coordonnent chacune un des groupes de travail développés par la délégation SAF Guyane à Cayenne et à Saint-Laurent du Maroni : prévention primaire, réseau autour de la femme enceinte et réseau autour de l'enfant.

Programme du SAFTHON 2023 :

- Actions de sensibilisation, tenue de stands au Centre hospitalier de Cayenne et dans les communes de l'intérieur, en partenariat avec les professionnels du CHC, de la PMI et des partenaires associatifs. 248 personnes sensibilisées au cours de la semaine, dans les communes de Taluen, Maripasoula, Papaïchton, Grand-Santi et St Georges et près de 200 personnes sensibilisées à Cayenne
- Petit-déjeuner en présence de la presse, le vendredi 9 septembre
- Journées portes ouvertes à la découverte de la voile, au centre nautique La Pirogue le samedi 10 septembre : navigation et stands d'information.



1.4.4 Nutrition

En 2022, le réseau a répondu à un appel à projet de la Préfecture de Guyane pour la réalisation d'un parcours nutrition pour les femmes enceintes en situation de précarité : « Nutri po ti moun 2 ».

Ce projet vise à :

- Accompagner individuellement et collectivement par une femme relais (formée sur les recommandations nutritionnelles pendant la grossesse par le réseau périnatal de Guyane et formée en médiation et animation par Guyane Promo Santé)
- Augmenter la diversité alimentaire des bénéficiaires par des paniers de produits frais et locaux distribués par les associations.
- Former les professionnels des centres de PMI pilotes, sur l'alimentation pendant la grossesse
- Aménager des jardins participatifs et solidaires avec l'appui technique de l'association Symbioz
- Évaluer l'impact de l'action sur les bénéficiaires avec l'appui du pôle santé publique et recherche du CH de Cayenne.

Une convention a été signée avec la Préfecture et avec le CIC du CHC dans le cadre d'une recherche action.

Le projet a été déployé en 2023.

1.5. Organisation au niveau régional des transferts périnataux inter établissements en partenariat avec le Réseau Enfant Vulnérable

Suite au déménagement du CHOG et au passage en secteur public du centre hospitalier de Kourou en 2018, une révision de la convention régionale de coopération pour l'organisation des transferts (inter hospitaliers ou inter établissements) dans le cadre du réseau périnatal de Guyane a débuté en 2019. Cette convention a été révisée au cours de l'année 2020 pour tenir compte des événements indésirables sur les transferts réceptionnés par le Réseau. Une mise à jour de cette dernière a été finalisée en 2021 et sera diffusée en 2022.

Cette année encore le réseau a été sollicité à de nombreuses reprises afin d'apporter un soutien logistique à la gestion des périodes de sur-occupation des services de maternité et de réanimation – soins intensifs - néonatalogie du Centre Hospitalier de Cayenne et du Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais, notamment au cours de 2 réunions de crise les 5 et 27 juillet.

La gestion de la suractivité des services est traitée dans la partie « enfant vulnérable » du rapport d'activité.



1.6. Trisomie 21

La charte de fonctionnement des réseaux de santé en périnatalité pour le diagnostic anténatal de la T21 au premier trimestre, dans sa dernière version datant de décembre 2020, précise les missions des RSP :

- Identifier les échographistes souhaitant participer au dépistage de la T21 ;
- Constituer un dossier pour chaque échographiste ;
- Gérer le numéro d'identifiant des échographistes ;
- Mettre à disposition la liste des échographistes identifiés ;
- Gérer les médianes ;
- Coordonner l'évaluation des pratiques et le suivi des échographistes.

Cette partie est déléguée à l'assistante de coordination par manque car la coordinatrice régionale n'a pas de temps à y consacrer.

1.6.1 Délivrance, suivi qualité et radiation des agréments

Le Réseau Périnat Guyane assure la délivrance, le renouvellement et la radiation des numéros d'identifiant des échographistes ayant accompli leur formation et s'étant engagé dans la démarche d'analyse des pratiques pour le dépistage de la trisomie 21 au premier trimestre de la grossesse. Il s'assure de la mise à jour des fichiers des échographistes avec numéro d'identifiant et de leur transmission à la Fédération Française des Réseaux de Santé en Périnatalité (FFRSP) et aux laboratoires agréés.

Pour faciliter le traitement des données, un nouveau logiciel a été proposé aux RSP par la FFRSP pour l'envoi des courriers nominatifs aux échographistes du réseau.

Le réseau Périnat Guyane est sous convention avec le CPDPN Léonard de Vinci représenté par son coordinateur le Professeur Picone.

Cette partie est déléguée à l'assistante de coordination par manque car la coordinatrice régionale n'a pas de temps à y consacrer.



1.6.2 Commission trisomie 21

La Commission d'évaluation du dépistage de la trisomie 21 au premier trimestre (exercice 2021) s'est réunie le 2 janvier 2023 à Cayenne en présentiel et par visioconférence.

Membres participant à la commission (en visioconférence) T21 : Pr Picone, Dr V. Lambert, S. Bernard, Dr N. Thomas, D. Robelus, P. Ahoukeng, F. Jekal.

La commission présidée par le Dr Lambert a pour missions de :

- Adresser personnellement à chaque professionnel ses propres mesures et leurs critères qualité calculés par l'ABM et les résultats régionaux anonymisés, vis-à-vis des noms des échographistes et des biologistes, de l'ensemble du RSP ;
- Définir les critères qualité attendus en termes de pratiques professionnelles en fonction des recommandations nationales ;
- Adresser un courrier demandant une action correctrice aux échographistes ne répondant pas à ces critères de qualité des pratiques professionnelles et vérifier l'effectivité de cette action correctrice ;
- S'assurer de la mise à jour des fichiers des échographistes deux fois par an par le RPG. Ces mises à jour sont analysées en commission avec recueil d'indicateurs qualité tels que
 - Nombre d'échographistes inscrits, radiés, renouvelés
 - Nombre d'échographistes alertés sur leurs pratiques et ayant renouvelé leur formation ou ayant effectué une EPP
 - Mettre à disposition par le RPG de la liste des échographistes identifiés (numéro, nom, adresse électronique) auprès des biologistes (pour vérification de la conformité des numéros) et auprès des OAP DT21. Ceux-ci sont invités à signaler aux RSP toute
 - anomalies repérées dans l'utilisation des numéros d'identifiants (erreurs de numéros, faux numéros, utilisation frauduleuse, etc.) ;
 - Mettre en œuvre l'évaluation du dépistage de la trisomie 21 au 1er trimestre.

Il est à noter que depuis 2014, l'Agence de la biomédecine fournit chaque année au réseau Périnat Guyane le résumé annuel (N-1) de différents aspects du diagnostic anténatal régional :

- Répartition des tests de dépistage ;
- Âge des femmes participant au dépistage sanguin ;
- Volume mensuel d'échographies du premier trimestre par échographiste ;
- Distribution des valeurs des clartés nucales et LCC de la région ;
- Distribution des marqueurs sériques, fréquences des tests positifs ;
- Répartition des caryotypes prénatals en fonction du test de dépistage sanguin utilisé, résultats des caryotypes prénatals régionaux ;



2. Suivi des professionnels et des structures de la périnatalité

2.1 Soutenir la qualité des pratiques en santé périnatale

2.1.1 *Développement de la culture de la sécurité et de la qualité des soins au niveau du territoire*

Le réseau diffuse aux professionnels concernés les alertes de l'ANSM, ainsi que les recommandations émanant de la HAS, de sociétés savantes (dont CNGOF et CNSF), de référentiels internationaux.

Par manque de temps, ces recommandations ne se font que très rarement.

2.1.2 *Elaboration et diffusion des protocoles régionaux et les recommandations des bonnes pratiques.*

La commission des protocoles a été réunie une fois en 2023 pour mettre à jour les protocoles.

2.1.3 *Traitement, analyse et transmission des évènements indésirables à l'ARS*

Les évènements indésirables traités et analysés par le réseau concernent principalement les transferts périnataux et l'orthogénie.

2.1.4 *Déclaration des décès maternels*

Le réseau participe au recueil et à la transmission des déclarations des morts maternelles à l'Inserm.

De nombreuses difficultés persistent lors du signalement des décès maternels : déclarations trop tardives, informations incomplètes. Ceci rend ensuite le travail des assesseurs régionaux difficile.



3. Contribution aux travaux de recherche et aux recueils épidémiologiques en périnatalité

3.1 Recueillir, transmettre et diffuser les indicateurs en périnatalité

Indicateurs RIGi

Depuis le 1^{er} janvier 2013, un Registre d'Issue de Grossesse informatisé (RIGi) a remplacé la version papier tenue par le Conseil Général, visant une modernisation du mode de recueil ainsi qu'une évolution des données recueillies.

Ce logiciel constitue une banque de données anonymisées de l'ensemble des accouchements ayant eu lieu sur le département, pour un terme supérieur ou égal à 22 semaines d'aménorrhées, que l'enfant soit né vivant ou non, que la cause du décès fœtal soit spontanée ou faisant suite à une interruption médicale de grossesse. Les données sont saisies par les sages-femmes et les cadres de l'ensemble des établissements de soins et leur correction est assurée par les services de la PMI.

Malheureusement, le RIGI n'est plus rempli, entraînant une perte d'information considérable.

3.2 Soutien aux projets de recherche en périnatalité

Le réseau participe et soutient les travaux régionaux et nationaux en santé périnatale (travaux de thèse, master, encadrement de stagiaires).

3.3 Favoriser et soutenir l'attractivité du territoire pour les professionnels de la périnatalité.

En 2023, le Réseau Périnat a relayé les annonces d'emploi dans le secteur de la périnatalité du groupement hospitalier territorial sur les réseaux sociaux : Facebook, LinkedIn et auprès des écoles de métropole.





Partie 2 :

Enfants

vulnérables



1. Coordonation Enfant Vulnérable

1.1 Cellule de Coordination

Elle est composée de **3 professionnelles**



IPDE - Coordinatrice Enfant Vulnérable

OULHEN Nathalie



Pédiatre Coordinateur

Dr MOREAU-BLANC Nelya



Secrétaire de coordination

YBERT Juliette



1.1.1 Coordinatrice Enfant Vulnérable

➤ Coordination régionale de l'orientation des nouveau-nés à risques et des parcours de santé des enfants vulnérables

- Formaliser avec les partenaires les parcours des enfants vulnérables en fonction des territoires de santé et des risques identifiés chez le nouveau-né, les diffuser largement aux acteurs professionnels et associatifs
- Identifier et surveiller les inclusions de nouveau-nés provenant des établissements de santé ou adressés par d'autres professionnels du Réseau.
- S'assurer du respect des parcours de santé avec les équipes hospitalières, les professionnels libéraux, PMI, CAMPS ...
- Aider à la coordination des suivis (cohérence des dossiers, aide à l'orientation) en contact direct avec les médecins référents de l'enfant et/ou la famille
- Relancer la recherche des perdus de vue en association avec le secrétariat et les professionnels de terrain
- Commande des carnets de suivi enfants

➤ Coordination régionale du dépistage de la surdité au niveau régional

- Formaliser le circuit patient et le diffuser aux différents acteurs professionnels et associatifs
- Coordonner en réseau les professionnels de santé impliqués dans le dépistage et l'orientation des nouveau-nés
- Organiser le recueil et la transmission des données
- S'assurer du suivi, par les équipes spécialisées, des enfants dépistés positifs, des enfants à risque et des enfants sourds
- Informer sur le dépistage et le parcours de santé des enfants, les professionnels de santé, les décideurs, les parents et le public
- Evaluer et suivre les indicateurs de déploiement du dépistage

➤ Mission Réseau Périnatal Guyane

- Rencontrer les partenaires : ARS, Conseil Général, Associations
- Rencontrer les professionnels du territoire
- Organiser des formations et des séances d'information pour les professionnels du réseau
- Gérer des tableaux de bord
- Créer les outils de suivi épidémiologiques et d'évaluation



- Participer aux décisions de gestion budgétaire
- Mettre en place et mise à jour de l'annuaire des professionnels
- Participer à la Gestion du site internet
- Organiser et mettre en place des outils d'évaluation de l'efficacité du réseau (EPP)
- Concevoir des outils de communication et de suivi

1.1.2 Pédiatre Coordinateur

➤ Assistance à la coordination

- Participation et aide à l'organisation de la coordination et au suivi de l'enfant vulnérable
- Participation à l'évolution de parcours de soins spécifique du prématuré et autres catégories retenues d'enfants vulnérables
- Développement et organisation d'activités de formation pour les professionnels afin d'assurer la cohérence des soins
- Conception, MAJ et diffusion des référentiels et outils de dépistage du Réseau
- Communication sur les projets en direction des professionnels de santé
- Développement des relations partenariales avec les institutions et partenaires : ARS, Collectivité Territoriale, CH, Associations...
- Participation aux réflexions régionales et nationale : ARS, FFRSP...

➤ Suivi du parcours de soins des enfants inclus dans le Réseau

- Coordonner l'inclusion des enfants dans le Réseau selon les critères définis
- Modéliser les parcours personnalisés
- Prise de décision médicale sur les choix de prise en charge
- Accompagner les professionnels dans les modalités de mise en œuvre du suivi
- s'assurer du suivi des enfants selon le calendrier défini
- Mettre en place une filière permettant une orientation adaptée
- coordonner la sortie de parcours

➤ Gestion du dossier patient

- Supervision des saisies des fiches d'inclusions, de suivi et d'évaluation
- Animer et coordonner la collecte et l'exploration des données des enfants



1.1.3 Secrétaire de coordination

➤ Gestion de la file active du RSEV

- Réception des fiches d'inclusions, saisie informatique des fiches
- Réception des CR de consultation, mise à disposition du pédiatre coordinateur pour lecture
- Relance aux parents
- MAJ des coordonnées
- Gestion de la facturation des professionnels conventionnés avec le RSEV
- Gérer la réattribution des enfants lors du départ d'un professionnel
- Assurer permanence téléphonique du RSEV
- Appui à la coordination
- MAJ des documents papiers

➤ Gestion des relances aux parents et aux maternités dans le cadre du dépistage de la surdité néonatale

➤ Participer à la partie communication du Réseau via les différents réseaux de communication (Facebook, site internet, mails)

- participer à la conception de supports de communications (affiche...)
- Aider à la MAJ des annuaires du réseau



1.2 Réunions de coordination en 2023

	Nombre	Descriptif
GOUVERNANCE RESEAU		
*Président	7	Points sur les projets du Réseau/RH
*Coordo	5	Points sur les projets du Réseau/RH
*CARG	4	Point financier
*CA	1	Validation Compte 2021/présentation rapport activité
*AG	1	
*Commission des protocoles	1	
INSTANCES		
<i>* FFRSP</i>		
CA	1	Résultat enquête EPP/rapport sur les maternités- Académie nationale de médecine/Point financier/Mission exploratoire RMM FFRSP/Formation à l'EPP/AAD
<i>*GUYASIS</i>		
AG	1	
<i>*FFADAN</i>		
AG	2	Point sur les groupes de travail/travaux HAS/partenariats/élection membre CA/présentation règlement intérieur/projet évolution dépistage auditif en France
RSEV		
*Coordination	2	
*Pépites-Parcours - Coordination	6	Ateliers conception logiciel spécifique parcours RSEV
*Pépites-Parcours - Formation	3	Formation des pros de la cellule de coordination
*Staff médecin coordo (3h)	32	Discussion autour du suivi des enfants inclus dans le RSEV + coordination
* Staff psychosocial	27	Staff en néonate (MRN CHAR)
*Partenaires	13	Structures/pro - établir des nouveaux partenariats et amélioration de la coordination du RSEV



Mission		
*Déplacement SLM	2	Assister au staff de néonatalogie au CHOG - rencontre avec les partenaires
* Réseau Périnatal Parisien	1	1 semaine : - Point formations pour la montée en compétence de médecins pilotes du RSEV : programme de formation du RSEV Paris + rencontre formatrice du RSEV Val de Marne - Bilan neuropsychologie (modalités de mise en place – utilité) - Dépistage auditif (documents de traçabilité) - Développement E-parcours en Guyane (pépites parcours RSEV) - Construction de la suite du parcours + amélioration qualité du parcours actuel (prise en charge psychomot/budget, relai CAMSP)
DEPISTAGE SURDITE		
*Unité de coordination	1	Formation secrétaire (2H)
*APADAG	3	Modalités de partenariat projet APADAG
*ARS	1	Coordination Dépistage surdité Guyane
*Partenaires	4	Référent dépistage auditif Cayenne CHAR / médecin ORL/secrétaire Cs ORL CHAR
VEILLE SANITAIRE		
*Réunion de crise	2	
*Relevé Etat des lits	Quotidien	Mail Bed manager des centres hospitaliers
FORMATION		
*Cellule formation CHC	2	Modalités de collaboration
ACTION		
*SMAM	5	Coordination des actions réalisées lors de la SMAM (Guyane allaitement/CHC/PMI/Coordinatrice projet Nutri pou Ti Moun)
*SAFTHON	1	Rencontre président UMIH



GROUPE DE TRAVAIL		
<i>Guyane</i>		
* Stramelo	2	ARS
*Fiches psychomot	7	Finalisation "projet Fiche psychomotricité"
*Identito vigilance	2	GCS GUYASIS
*E parcours	1	Orchestration et fluidification de la e-santé en Guyane - GCS GUYASIS
FFRSP		
*Indicateurs	2	
*CRDN	1	
CARG - COORDINATION		
*Coordination	4	Participation aux réunions de coordination organisées par le CARG



1.2 Formation / Action

	Nombre	Descriptif
FORMATION des pro		
*RSEV 0-1 ans	1	2 jours à Cayenne
*RSEV 2-3 ans	1	2 jours à Cayenne
*SDD1 et SDD2	2	2 jours à Cayenne et 2 jours à SLM
*Annonce d'une mauvaise nouvelle	2	1 jours à Cayenne et 1 jours à SLM
*Soirée Thématique	1	Nelly Thomas (vignette clinique) + bilan RSEV
*Médiatrice en Santé	2	Formation Allaitement pas la coordinatrice
FORMATION continue coordo		
*Qualiopi	1	Webinaire
* Référent Handicap	2	Posture référent handicap - Maladies Invalidantes
* Dépistage auditif	1	Sensibilisation APADAG à la MDPH
*Parentalité	1	Institut de la parentalité
*Assises Amazonienne (Guyane)	1	
*Congrès PMI (Guyane)	1	
*Congrès pédiatrique (Guyane)	1	
*Journée RSEV (Distanciel)	1	
ACTION de sensibilisation / information		
*SMAM	1	Immersion des Médiatrices du Projet Nutri Pou Ti Moun au sein de la maternité du CHC (1 journée 1/2)
*SAFTHON	1	Distribution set de table dans les restaurants + Assises amazonienne, velipub
*Congrès	2	Intervention Assises Amazonienne et Congrès des PMI Guyane



1.3 Déménagement

L'année 2023 aura été marquée par le déménagement du Réseau Périnat Guyane à Rémire Montjoly au 6 rues des cèdres tout en continuant à mener nos missions.



2. Contribution à la mise en œuvre de la politique nationale et régionale en santé périnatale et partage d'expertise à l'ARS

1.1 Organisation des parcours de soins adaptés aux enjeux nationaux et régionaux

2.1.1 Parcours Enfant vulnérable

2.1.1.1 Les Inclusions

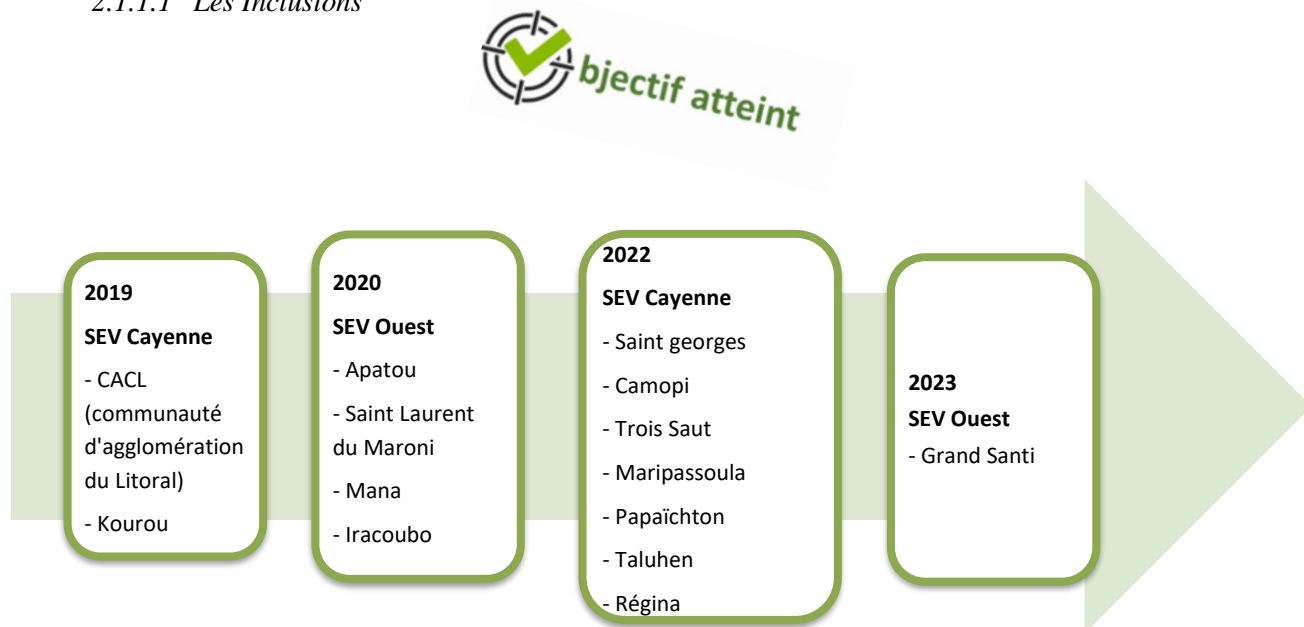


Tableau 1 : Evolution des communes couvertes par le RSEV

Le RSEV couvre aujourd'hui l'ensemble du territoire Guyanais. Les modalités d'inclusion dans le parcours sont différentes en fonction des communes.

➤ SEV Cayenne

- Prématurités < 33SA ;
- Encéphalopathie anoxo-ischémique ayant une indication d'hypothermie thérapeutique ;
- AVC périnatal y compris chez le prématuré ;
- Les malformations cérébrales ou cérébelleuses de pronostic indéterminé (agénésie ou dysgénésie du corp calleux, ventriculomégalie >15mm, malformation kystique de la fosse postérieure) ou anomalie de la croissance cérébrale sévère ;
- Infection congénitale symptomatique à CMV ou autres (toxoplasmose, Zika...) ;
- Méningo-encéphalites bactérienne et virales herpétiques ;
- Une exposition prénatale à un toxique majeur (exposition sévère à l'alcool, aux drogues fortes et ou métaux lourds) ;
- Prématurés <36SA avec RCIU sévère < 3ème percentile.

➤ SEV Ouest

- Prématurité <33SA



Cette différence est liée à l'offres de soins

Nombre d'inclusions	2019	2020	2021	2022	2023	Total
SEV Ouest	RSEV non mis en place	45	60+2	58*+6	59	230
SEV Cayenne	105*+1	111*+2	134	102*+11	106	572
TOTAL	106	158	193	177	165	799

Tableau 2 : Nombre d'enfants inclus dans le RSEV

*+ : Rattrapage d'inclusion faite en 2023

La veille des inclusions est faite par la coordinatrice du Réseau Périnatal enfant à l'Est et la référente coordo à l'ouest en participant aux staffs psychosociaux de Néonatalogie de l'hôpital de Cayenne et celui de Saint Laurent du Maroni chaque semaine. Soit :

- **27 staffs** pour la coordinatrice enfant de Cayenne dont 2 au CHOG.
- Pas de données pour l'ouest

Des rattrapages d'inclusion sont fait sur signalement des différents partenaires :

- HAD
- PMI
- CAMSP
- SSR
- Médecins pilotes libéraux

2.1.1.2 Veille de la file active

Année d'inclusion	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'enfants inclus	106	158	193	177	165
Nombre de perdus de vue SEV Ouest	SEV non mis en place	17	11	11	4
Nombre de perdus de vue SEV Cayenne	8	4	8	3	0
TOTAL	8	21	19	14	4
TAUX de perdus de vue	7,5%	13,2%	9,8%	7,9%	2,4%

Tableau 3 : Nombre/ pourcentage de perdus de vue – 2023

Le passage à 100% de la secrétaire sur la partie « Enfant » du Réseau a permis la diminution de manière significative des perdus de vue.



Nombre d'enfants dans la file active au 31/12/2023 : **625 enfants**

Chaque semaine un staff est organisé avec l'équipe de coordination (temps prévu à cet effet **3H**) où le médecin coordinateur lit chaque bilan reçu dans la semaine.

32 Staffs ont eu lieu en 2023

2.1.1.3 Veille exhaustivité des consultations

2023	Nombre Total de Cs (prévisionnel)	Nombre de Cs réalisées*	Exhaustivité (Tx)
Cayenne	535	209	39%
Ouest	177	37	21%

Tableau 4 : Exhaustivité Cs médecins pilotes

*Le nombre de Cs réalisées correspond aux nombres de CR de Cs reçu

La transmission des CR se fait par mail, il s'agit d'une copie du carnet de suivi de l'enfant.

Principal frein identifié :

- RDV non honorés lié à la problématique des transports

	Nombre Total de Bilan (prévisionnel)	Nombre de bilan réalisés	Exhaustivité (Tx)
2022		167	
2023	347	186	53%

Tableau 5 :

Exhaustivité bilans psychomoteurs

Les psychomotriciens font le choix de réaliser les bilans à domicile en lien avec la problématique des transports et ainsi diminuer le nombre de RDV non honorés

2 missions de rattrapage de bilans de 3 jours ont dû être organisées à SLM car les deux psychomotriciennes conventionnées avec le RSEV ont quitté le territoire toutes deux en juillet 2023



2.1.1.4 Soutien à l'orientation précoce et coordonnées des enfants

	2022	2023
Nombre transferts vers autre RSEV	9	15
Enfants DCD	2	2
Sortie RSEV (choix des parents/pas de critères d'inclusion)	2	13
Nombre d'enfants orientés vers autre structure CAMSP/SSR/CSMI/IME	24	30

Tableau 6 : Nombre de mouvements du RSEV en 2023

Les préconisations d'orientation sont formulées lors des consultations avec les médecins pilotes et des bilans psychomoteurs réalisés par les psychomotriciens.

Les décisions d'orientation sont décidées lors des staffs de coordination

D'autres partenaires y sont invités en fonction du besoin de l'enfant pour trouver la prise en charge la plus adaptée pour l'enfant et sa famille.

Lors d'une décision d'orientation, pour chaque enfant, un temps de transmission par mail est fait avec la structure d'accueil, les dossiers transmis.

Structures partenaires en 2023 :

- 3 Centre Hospitaliers du territoire
- CDPS
- CTG (PMI, ASE, Santé périscolaire)
- Groupe Rainbow (HAD, SSR les coulicous)
- EM3P/CSMI
- IME
- MDPH
- CMPP

Des nouveaux partenariats ont été créé en 2023 notamment avec l'ASE, la santé périscolaire, la MDPH

2.1.1.5 Organisations de formations RSEV

	IPDE/IDE	Kiné	Médecin/pédiatre	Psychomotricien	Total
Formation 0-1 an	11	1	8	3	23
Formation 2-3an	6	0	10	5	21

Tableau 7 : Nombre de professionnels formés aux formations du RSEV – 2023

Ces formations ont pour objectifs la formation de médecins au suivi de l'enfant vulnérable afin d'améliorer la qualité de l'évaluation Neuropsychomotrice et ainsi le repérage précoce des troubles du développement pour une prise en charge adaptée.



Ces formations sont ouvertes à l'ensemble des professionnels de la périnatalité :

- *Psychomotricien*

Des bilans psychomoteurs sont prévus en systématique dans le parcours. Une convention de partenariat est donc proposée aux psychomotriciens participant à la formation.

- *IDE/IPDE de PMI*

Il n'y a pas de médecins dans toutes les PMI de Guyane d'où le choix de former les IDE/IPDE afin d'améliorer leur expertise du développement de l'enfant.

Elles sont un appui également aux médecins pilotes de PMI (50% de la file active est suivi en PMI en 2023).

- *HAD*

Tous les enfants nés avant 33SA sont admis en HAD.

Les professionnels jouent donc un rôle important dans le dépistage des troubles du développement et notamment du trouble des interactions parents/enfants

Il réalise également une partie des inclusions qui n'ont pas été faite avant la sortie de l'enfant du service de Néonatalogie.

- *CAMSP*

Un des partenaires privilégiés du RSEV

La formatrice : Me Nelly THOMAS – psychomotricienne au CH Intercommunal de Créteil

En plus de la formation, sa venue nous permet de discuter autour des projets du RSEV.

En 2023, les sujets suivants ont pu être abordés :

- Age de sortie des enfants du parcours
- Bilan Neuropsychologique
- Suite des formations pour les consultations à partir de 4 ans

1 soirée thématique a également été organisée afin de présenter un bilan de l'état de santé des enfants du RSEV Guyane.

À la suite de ces formations une convention de partenariat avec le RSEV est proposée aux médecins qui souhaitent devenir médecin pilote.

	SEV Cayenne	SEV Ouest	SEV Communes isolées	Total
2020	32		0	32
2021	24	6	3	33
2022	21	12	3	36
2023	23	10	4	37

Tableau 8 : Nombres de médecins conventionnés avec le RSEV



Pour chaque médecin qui décide de s'engager dans le suivi de l'enfant vulnérable, le Réseau prête une mallette d'évaluation du développement psychomoteur inspiré du Brunet Lézine.

Le médecin garde la mallette jusqu'à qu'il décide de rompre son engagement avec le RSEV.

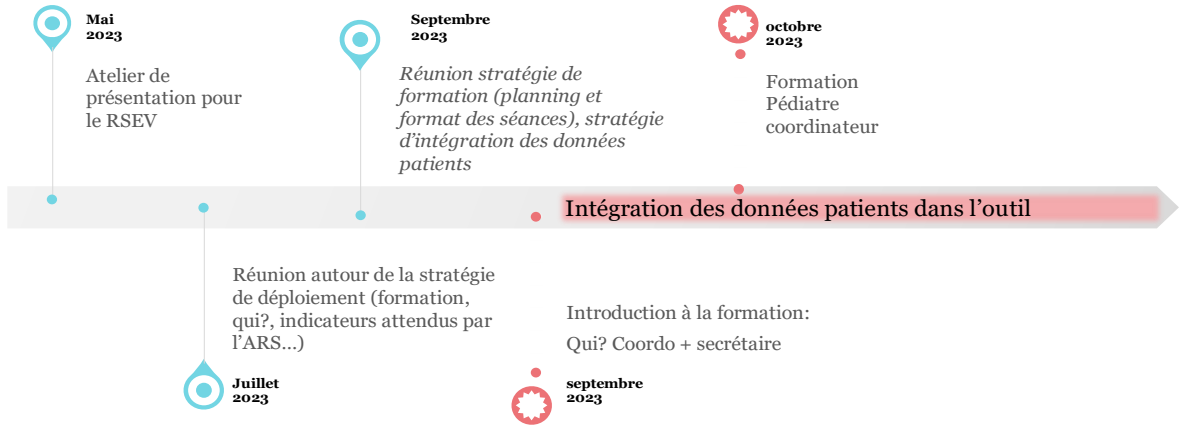
Une mallette est également prêtée aux psychomotriciens décidant de s'engager avec le RSEV.

	SEV Cayenne	SEV Ouest	SEV Kourou	Total
2023	5*	1*	3*	9

Tableau 9 : Nombre de psychomotriciens conventionnées avec le RSEV - 2023



Evolution du projet en 2023



Pour rappel, les ateliers 2022 ont permis

- La mise à niveau des informations concernant le E-parcours (au niveau national et régional) mais également au niveau du Réseau Périnatal « enfant vulnérable »
- Définir les priorités d'évolution de l'outil
- Pour finir avec la présentation des premières évolutions de l'outil

L'année 2023 a été marqué par

- La suite des ateliers d'adaptation de l'outil PEPITES - PARCOURS au parcours de suivi de l'enfant vulnérable.

Etape 4 – Suivi du rendez-vous

Nous validons les 3 statuts

Valider le libellé des 3 « statuts » :

- Rendez-vous à replanifier – rendez-vous non honoré
- Rendez-vous honoré - CR à récupérer
- Rendez-vous honoré - CR récupéré

Quand on coche « Appel passé », on va voir apparaitre 3 « statuts », qui vont permettre de préciser la suite du suivi du rendez-vous :

- Rendez-vous à replanifier – rendez-vous non honoré
- Rendez-vous honoré - CR à récupérer
- Rendez-vous honoré - CR récupéré



- Les formations à l'utilisation qui ont pu débuter en septembre avec la formation de la cellule de coordination (secrétaire RSEV – pédiatre coordinateur RSEV – coordinatrice enfant vulnérable) avec la création des comptes pour les connexions
- L'intégration des données patients dans l'outil ce qui représente près de **700 dossiers** de suivi à scanner (toujours en cours début 2024)

2.1.1.6.2 MAJ des documents papiers/Tableau de suivi EXCEL

- Fiche d'inclusion

Ajout des motifs d'inclusion à cocher

Changement des coordonnées en lien avec le déménagement

- Carnet de suivi 0-2 ans et 3-4 ans

Reformulation de l'introduction

Pour chaque fiche consultation, l'ajout de l'adresse des parents au niveau de l'identification de l'enfant permet de faire le point sur les coordonnées des parents chaque année

- Carnet de suivi 5, 6 et 7 ans

Création et mise en page du carnet par le pédiatre coordinateur

NB : changement d'imprimeur pour pouvoir faire une impression monochrome et donc faire des économies sur l'impression des carnets au vu du nouveau carnet qui a été créé cette année

- Liste médecins pilotes

Création d'un listing de l'ensemble des médecins pilote du territoire / commune.

Elle est remise aux parents au moment de la signature de la charte de consentement pour qu'ils puissent choisir le médecin de leur choix

NB : choix orienté en fonction de l'offre de soins

Elle permet d'avoir une vue d'ensemble des médecins conventionnée avec le RSEV

- MAJ tableau de suivi EXCEL

Evolution du tableau de suivi EXCEL pour répondre aux demandes d'indicateurs de la FFRSP

Récupération des dossiers patients SLM à Cayenne pour la lecture des bilans + tableau de suivi géré par Cayenne



2.1.1.6.3 Groupe de Travail

➤ « Fiches Psychomot »

L'objectif de ce groupe de travail est la réalisation de fiches de soutien et de guidance psychomotrice à destination des professionnels travaillant en communes isolées.

L'accès à certaines spécialités est difficile dans certaines communes notamment un suivi en psychomotricité.

Suite à ce travail, 9 fiches ont été finalisées en 2023 sur les thèmes suivants :

- Les écrans : danger !
- Être ensemble
- Le langage
- Motricité globale (0-7 mois et 8-16 mois)
- Tonus (Hypotonie et Hypertonie)
- Motricité fine
- Motricité libre

7 réunions de 2h ont eu lieu en 2023

Participant(e)s : coordinatrice RSEV et 2 psychomotriciennes conventionnées avec le RSEV

➤ Bilan neuropsychologique

Le parcours RSEV prévoit la réalisation d'un bilan neuropsychologique à 4 ans

Cette année la coordination du RSEV a rencontré différents partenaires pour réfléchir à la mise en place du bilan dans le parcours RSEV Guyane

Notamment sur les axes suivants :

- Par qui doit-il être réalisé ? (Identification des professionnels sur le territoire)
- A qui proposer le bilan ?

Les partenaires rencontrés sont :

- Réseau Parisien
- Psychologue CMPP Cayenne
- Psychologue Port Royale
- CAMSP





Nouveaux programmes de formation :

- Les bilans en moyenne et grande section – RSEV – 4 et 5 ans
- Formation fiches psychomot

Evolution du parcours RSEV

- Mise en place bilan neuropsychy
- Formation des médecins pilotes à l’outil PEPITES PARCOURS

Recrutement

- Référente parcours RSEV



2.1.2 Parcours d'accompagnement spécifique

2.1.2.1 *Stramelo*

Participation au groupe de travail du projet Pilote à Maripasoula dont l'objectif est la mise en place d'un parcours global de santé (dépistage, prévention, pris en charge sanitaire et médicosocial, surveillance).



Une 1ere réunion a eu lieu en novembre 2023, le projet se poursuit en 2024

2.1.2.2 *Soins palliatifs*

Montage d'une Formation DPC « Initiation à la démarche palliative en pédiatrie » avec la collaboration de l'équipe mobile soins palliatif CHC.

Une session est prévue début 2024 à SLM (annulée)

2.1.3 Dépistage de la surdité

En 2023, **7720 naissances** enregistrés en Guyane sur le logiciel Neonat – Voozanoo

2.1.3.1 *Assurer la coordination du dépistage*

DEPISTAGE SURDITE		
*Unité de coordination	1	Formation secrétaire (2H)
*APADAG	3	Modalités de partenariat projet APADAG
*ARS	1	Coordination Dépistage surdité Guyane
*Partenaires	4	Référent dépistage auditif Cayenne CHAR / médecin ORL/secrétaire Cs ORL CHAR

2.1.3.2 *Assurer la sensibilisation des professionnels*

Le réseau Périnat n'a actuellement pas de programme de formation sur ce sujet afin d'assurer cette sensibilisation.



2.1.3.3 Contrôle de l'exhaustivité

		Nbre d'enfant hospitalisé*	Nnes DCD	Nes A TESTER	Nnes TESTES	Exhaustivité
CAYENNE CH		3698	98	3600	3362	93,38%
	<i>Maternité</i>	3342	88	3254	3178	97,66%
	<i>Services de transfert</i>	334	10	324	179	55,24%
	<i>Communes isolées mater</i>	22	0	22	5	22,72%
KOUROU CH		748	10	738	682	92,41%
SAINT LAURENT DU MARONI CH		3265	1	3264	3038	93,07%
	<i>Maternité</i>	2989	0	2989	2851	95,38%
	<i>Services de transfert</i>	276	1	275	187	68%
TOTAL		7711	109	7602	7084	93%

Tableau 8 : Exhaustivité 2023

*Source Néonat Voozanoo

La secrétaire effectue des relances mensuelles par mail aux cadres

2.1.3.4 Suivi des suspects

		Nombre de refus	Nnes TESTES	Suspect bilatéral	RDV orl
CAYENNE CH	<i>Maternité</i>	1	3178	9	2
	<i>Services de transfert</i>	0	179	6	0
	<i>Communes isolées mater</i>	0	5	0	0
KOUROU CH	<i>Maternité</i>	0	682	5	1
SAINT LAURENT DU MARONI CH	<i>Maternité</i>	0	2851	213	0
	<i>Services de transfert</i>	0	187	0	0
TOTAL		1	7082	233	3

Tableau 9 : Suivi des suspects 2023



Les freins : RDV non communiqué au CRDN Lille pour traçabilité

- RDV non pris ou non communiqué par le service ORL avant la sortie de l'enfant

1.2 Contribution à l'animation de la politique nationale et régionale en santé

➤ SMAM

Actions menées pendant la SMAM

- Immersion des médiatrices en sante du projet Nutri pou ti moun au CHC de Cayenne

En collaboration avec Lucie LEROYER – coordinatrice du Lactarium pendant 1 journée ½

- Diffusion aux acteurs réalisant une action des affiches, guide de l'allaitement maternel, création d'une affiche avec le programme



➤ Vaccination

Publication calendrier vaccinal sur site internet + mail aux adhérents

- Calendrier vaccinal + repent le points clefs
- Carte postale vaccination
- Frise chrono vaccination
- Partage lien vers le site <https://sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/calendrier-vaccinal>

➤ SAFTHON



En 2023, le SAF France, l'UMIH et ses partenaires se mobilisent pour la journée internationale de droit de l'enfant les 18, 19 et 20 novembre 2023. Cette action s'appelle l'opération « table jaune ». A cette occasion les établissements se sont parés de jaunes afin de sensibiliser leurs clientèles mais également les passant aux abords de leur établissement

En Guyane, les actions menées sont :

- Journée table jaune lors des « assises amazoniennes » (distribution de Tee Shirt à l'équipe du staff et aux intervenants, set de table dans la salle de réception, affiche, déco)
- Appel à une société de publicité « Vélipub »



2.3 Apport de l'expertise du Réseau à l'ARS

2.3.1 Mission de veille et d'alerte des fragilités de l'offre et des dysfonctionnements graves.

2.3.1.1 *Suivi de l'offre de soin et alerte des fragilités*

La veille de l'occupation des lits des différentes structures sur notre territoire se fait de façon quotidienne par mail tout au long de l'année. Ce qui permet d'identifier les périodes de suroccupation (relevé non complet sur l'année 2023)

Recueil et transmission à l'ARS des alertes



En 2023, le Réseau Périnatal a été sollicité pour l'organisation de **1 réunion de crise** sur sollicitation du CHOG : problème d'effectif. La réorganisation des parcours est nécessaire. A la suite de cette réunion, des groupes de travail ont été mis en place

- Sorties précoces femmes et enfants,
- Sorties HAD femmes et enfants

2.3.1.2 Traitement des EI et transferts néonataux

4 Fiches d'incident de transfert provenant de la néonatalité du CHOG

24/10/2023 : échange par mail avec le Bed Manager du CHOG FFCDS cellule d'ordonnancement du CHOG au sujet de la rédaction de procédure au CHOG

Partage des documents du DRSP Périnatal Guyane pour intégration dans la procédure du CHOG :

- Fiches transferts
- EI

2.3.1.3 Suivi des « out born »

	Naissances Outborn	Nombre de transfert	Nombre de DCD
CHOG ¹	24	24	0
CHK ²	7	7	1
CDPS	30	12 transferts NNT	1
Autre : domicile...	0	0	0

Tableau 11 : Evolution du nombre d'out born par centre hospitalier*

¹Naissance prématurée inférieure à 32 SA

²Naissance prématurée inférieure à 34SA

*Sources : Neonat Voozanoo

3. Aide et accompagnement des acteurs de l'offre de soins en santé périnatale.

3.1 Appui méthodologique aux acteurs locaux de la périnatalité en matière d'organisation, de coordination et d'évaluation de la prise en charge sur le territoire.

3.1.1 Appui à la coordination entre les acteurs

- Organisation de RMM

Projet à construire

- Propositions de protocole régionaux



1 commission des protocoles a eu lieu cette année

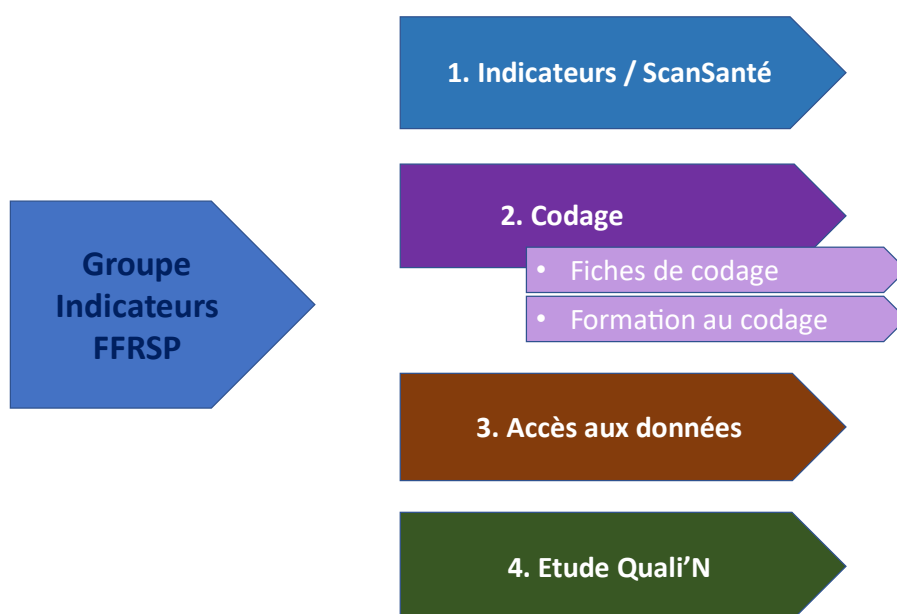
3.1.2 Elaborations de nouveaux outils de partage d'information

Pas d'élaboration de nouveaux outils de partage en 2023

3.2 Diffusion des informations ascendantes vers les autorités sanitaires et descendantes à l'intention des professionnels, des structures et des usagers

3.2.1 Diffusion des informations ascendantes vers les autorités sanitaires

2.2.1.1 Groupe de travail FFRSP



La coordinatrice du réseau Perinat enfant vulnérable participe au groupe de travail « Accès aux données du PMSI »



Responsables groupe : Emilie Marrer - Nathalie Banasziewicz

Axes de travail

- Accès aux données du PMSI national sur la plateforme de l'ATIH
- Mise en conformité RGPD
- Rappels sur le cadre légal de la recherche qui peut être réalisée dans le cadre des DSRP
- Accès aux données du SNDS

Projets 2024:

- Construction d'un dossier-type pour l'accès aux données (non masquées) du PMSI de la plateforme ATIH
- Mise en conformité RGPD : registre des traitements et DPO
- Rappels sur le cadre légal de la recherche qui peut être réalisée dans le cadre des DSRP

2.2.1.2 Participations congrès/webinaire

FORMATION continue coordo		
*Qualiopi	1	Webinaire (Info sur MAJ indicateurs certifications)
* Référent Handicap	2	Posture référent handicap - Maladies Invalidantes
* Dépistage auditif	1	Sensibilisation APADAG à la MDPH
*Parentalité	1	Institut de la parentalité
*Assises Amazonienne (Guyane)	1	
*Congrès PMI (Guyane)	1	
*Congrès pédiatrique (Guyane)	1	
*Journée RSEV (Distanciel)	1	

2.2.1.3 Adhésion aux sociétés savantes

- FFRSP (Fédération française des réseaux de santé en périnatalité)
- SFN (Société Française de Néonatalogie)
- ANPDE (Association Nationale des Puéricultrice Diplômées d'Etat)
- FFADAN (Fédération Française des Acteurs du Dépistage Auditif Néonatal) créée en 2023





Partie 3 :

Formations



1. Le Réseau Périnat Guyane : organisme de formations

1.1 Agrément DPC

Le Réseau Périnat Guyane est un organisme habilité depuis 2015 à dispenser des programmes de **Développement Professionnel Continu (DPC)** pour les professionnels paramédicaux et certains professionnels médicaux (sage-femmes, médecins)

Les nouvelles orientations nationales de DPC 2023-2025 ont nécessité de redéposer l'ensemble des programmes de formation sur le site de l'Agence nationale du Développement Professionnel Continu.

Les règles de dépôts ont été durcies.

En 2023, aucun **programme DPC n'a été déposé.**

1.2 Certification « Qualiopi »



La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit dans son article 6 une obligation de certification, par un organisme tiers, des organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences sur la base d'un référentiel national unique, s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés (financement par un opérateur de compétences, par la commission mentionnée à l'article L. 6323-17-6, par l'État, par les régions, par la Caisse des dépôts et consignations, par Pôle emploi ou par l'Agefiph).

Obtention de la certification « Qualiopi »

Le 13 janvier 2021, le réseau a obtenu la certification « Qualiopi » de son activité de formation, délivrée par AFNOR pour 4 ans.

L'audit de surveillance, prévu dans la loi, a été réalisé le 1^{er} septembre 2022 avec visite en présentiel le 12 septembre 2022.

Projet pour 2024 : AUDIT sept-2024

1.3 Le Bilan pédagogique et financier (BPF)

Comme chaque année, le réseau réalise et adresse à la DIECCTE le bilan pédagogique et financier de son activité de formation.



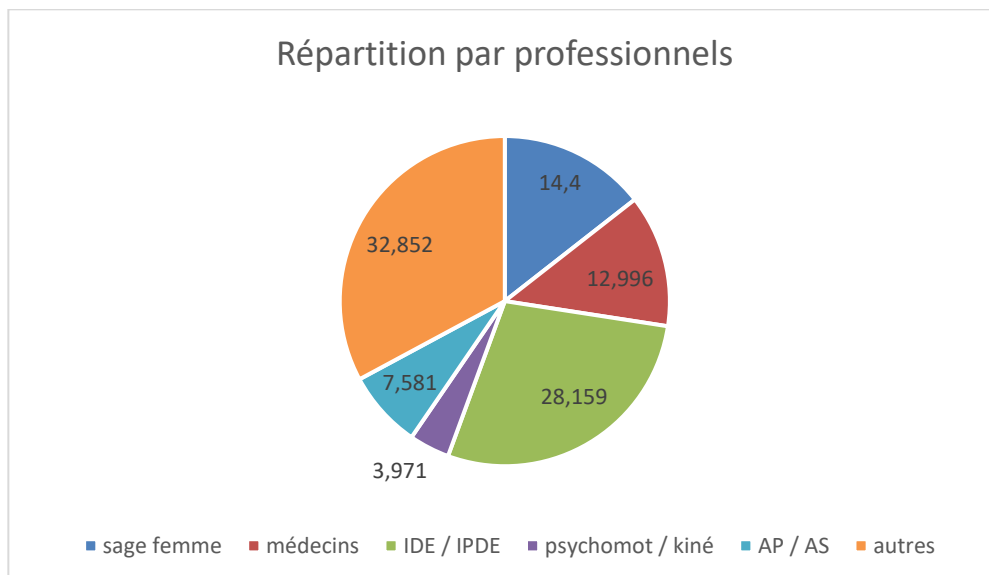
2. Bilan de l'organisme de formation

2.1 L'activité de formation en chiffres

TOTAL FORMATIONS 2023

FORMATION 2023	Nombre de jours	Sage-femme	Médecins	IDE / IPDE	Psychomot / kiné	AP / AS	Autres	Total
Prise en charge d'un accouchement inopiné	1	0	2	5	0	0	0	7
Toucher bienveillant du nouveau-né, massage bien-être des bébés et détente des mères	2	3	0	3	0	8	3	17
Violences sexuelles en Guyane : Les bases de la connaissance	1,5	3	3	5	1	1	31	44
Activité physique adapté à la maternité	1	3	3	1	0	0	10	17
Outils psychocorporels pour la prise en charge des victimes de violences sexuelles	2	4	0	1	1	0	5	11
Atelier violences faites aux femmes	0,5	2	1	2	0	0	8	13
Atelier violences faites aux enfants	0,5	0	0	1	0	0	12	13
Atelier violences faites aux enfants	0,5	1	0	9	2	0	4	16
Développement psychomoteur de l'enfant prématuré de 0 à 1 an	2	0	5	6	2	0	10	23
Développement psychomoteur de l'enfant prématuré de 2 à 3 ans	2	0	9	6	5	0	1	21
SS1 - SS2 - Cayenne	2	0	4	11	0	2	0	17
SS1 - SS2 - SLM	2	0	0	2	0	4	0	6
Annonce d'une mauvaise nouvelle Cayenne	1	1	4	2	0	0	0	7
Réanimation néonatale en salle d'accouchement	0,5	6	1	6	0	0	0	13
Réanimation néonatale en salle d'accouchement	0,5	3	0	8	0	1	0	12
Attachement et caregiving	1	NR	NR	NR	NR	NR	NR	32
Alimentation du nourrisson	1	2	4	10	0	5	7	28
Sorties précoces	2	12	0	0	0	0	0	12
TOTAL			36	78	11	21	91	309





En 2023, le réseau a proposé 18 sessions de formation représentant 21 journées de formation pour 309 participants.

2.2 Congrès

En 2023, comme les années précédentes, le réseau Périnat a été partenaire de l'organisation du Congrès des Assises Amazoniennes les 15, 16 et 17 novembre 2023 pour leur 12ème édition.

Au total, le congrès a accueilli **396 participants**

2.3 Soirées thématiques

En 2023, 1 soirée thématique a été proposée : sur le DAN et RCF



Partie 4 :

Gouvernance



1. Instances administratives du Réseau Périnat

1.1 Assemblée générale

L'Assemblée Générale Ordinaire du réseau s'est tenue **le 28 avril 2023** en présence de Mr Torvic, Commissaire aux comptes.

Cette réunion avait pour ordre du jour :

- Approbation des nouveaux membres du CA
- Approbation du procès-verbal de l'AG du 02 septembre 2022
- Approbation de comptes pour l'exercice 2021 arrêtés par le CA
- Approbation du rapport d'activité 2022
- Approbation du Budget prévisionnel 2023

1.2 Conseil d'administration

La réunion du Conseil d'Administration du Réseau s'est tenue **le 28 avril 2023**

L'ordre du jour du CA était le suivant :

- Membres du CA et du CS au 28 avril 2023
- Validation du PV du CA du 2 septembre 2022
- Arrêté des comptes exercice 2021
- Rapport d'activité 2022
- Budget prévisionnel 2023
- Ressources humaines

1.3 Conseil scientifique du Réseau

Les missions du Conseil Scientifique sont les suivantes :

- Définir les axes d'action du réseau PERINAT GUYANE ;
- Proposer et arrêter toute disposition de nature à faciliter le fonctionnement du réseau ;
- Mettre en place des groupes de travail pour la réalisation des objectifs du réseau, en suivre et en valider les travaux avant présentation au Conseil d'administration ;
- Évaluer les moyens nécessaires au fonctionnement du réseau Périnat et se prononcer chaque année sur le projet prévisionnel proposé par le chef de projet du réseau ;
- Valider les référentiels et tout autre travail du réseau ;
- Promouvoir les actions de formation et d'actualisation des connaissances des professionnels du réseau ;
- Contrôler les supports de communication et en définir les modalités de diffusion ;
- Analyser les indicateurs de fonctionnement du réseau et proposer des modalités d'action selon ces marqueurs de fonctionnement.

Le Conseil Scientifique du Réseau s'est réuni **le 6 janvier 2023**.

Objet :

- Présentation activité de formation 2022
- Présentation du calendrier de formation 2023



2) Visibilité du Réseau Périnat Guyane

2.1 Outils de communication

Support Web

Site internet	Nombre de publication
ARTICLES	8
EVENEMENT	36
FORMATIONS	15
RESSOURCES DOCUMENTAIRE	1

Facebook	NOMBRE
PUBLICATIONS	47
VISITES	2,6K
ABONNES	1159 (+57)

(NB : Site internet en cours de restructuration)

Lettre Info : nombre d'abonnés à la lettre info : 192

Support papiers (livret, flyers, affiches...)

De nombreux supports de communication existent au Réseau à disposition des professionnels

2.2 Les adhérents

Au 31 décembre 2022, le réseau comportait 600 professionnels adhérents.

Nous n'avons pas de chiffres à donner pour 2023 car les adhésions se font via un formulaire papier qui a été perdu lors du changement de locaux.

Projet 2024 :

Nous allons relancer une campagne d'adhésion au Réseau format numérique via le site internet.

Mais nous restons vigilants sur les normes RGPD au regard de la collecte des données personnelles.

Le réseau se met actuellement en relation avec les services concernés pour respecter ces obligations (concepteur site internet – Cote Cube et DPO)



3. Ressources Humaines

- Recrutements

Coordinatrice référente Ouest Guyane (Mme Iris Przychodzen) - janvier 2023
Secrétaire coordination RSEV Mme Juliette Ybert – janvier 2023
Référente grossesse adolescente Cayenne (Me FONROSE Valencia) – juillet 2023
Référente grossesse adolescente Ouest (Me AGASSEAU Juliette) – octobre 2023
Coordinatrice régionale sage-femme (Me MONJARDE Emeline) - décembre 2023

- Départs

Coordinatrice régionale sage-femme (Me BERNARD Stéphanie) - décembre 2023
Coordinatrice référente ouest (Me Przychodzen Iris) – octobre 2023
Référente grossesse adolescente Ouest (Me GONNEAU Audrey) – Juillet 2023

4. Budget prévisionnels 2024

BUDGET PREVISIONNEL 2024 PERINAT FEMMES		
Charges de personnel (dont 1 ETP coordination régionale, 2 ETP coordination (est et ouest) et ½ ETP logisticien, 1 ETP assistant coordination)	319 774€	
Médecine du travail, TR, Déplacements, RCP	24 200 €	
Frais financiers	4 100 €	
Formations (dont agrément Qualiopi)	45 000 €	
Stage	12 000 €	
Système d'information	5 800 €	
Matériel	2 000 €	
Communication	8 500 €	
Forfait Obstétrical (échographies)	100 000 €	
TOTAL	521 374 €	

Tableau 1 : Budget Prévisionnel 2024 PERINAT FEMME selon CPOM



BUDGET PREVISIONNEL 2024 PERINAT ENFANT VULNERABLE	
Charges de personnel (dont 1 ETP coordination, 1 ETP secrétaire coordination et 3h/sem temps médical + référente parcours)	187 432,00€
Médecine du travail, TR, Déplacements, RCP	10 000,00 €
Frais financiers	350,00 €
Formations	15 000,00 €
Stage	4 500,00 € 000 €
Système d'information	3 000,00 €
Matériel pédagogique	4 000,00 €
Communication	2 000,00 €
Prestations compensatoires	63 500,00 €
TOTAL	289 792,00€

Tableau 2 : Budget Prévisionnel 2024 PERINAT ENFANT selon CPOM

